



Demande d'aide financière pour la réalisation d'un audit pour gros consommateurs

1. Procédure

- Les demandes sont adressées via ce formulaire par courrier au service Electricité, Energies et Développement Durable (SED₂), av. du Simplon 10, 1870 Monthey accompagnées **du devis d'un bureau reconnu dans le domaine.**
- SED₂ traite les demandes, vérifie la conformité de la demande et la notifie par retour de courrier au requérant-e.
- Afin de recevoir le versement de la subvention, une copie de l'audit ainsi que la facture acquittée avec preuve de paiement devront être retournées à SED₂.

Les dossiers incomplets, non datés et non signés seront retournés au requérant-e.

2. Montant de la subvention et conditions générales d'octroi¹

25% des coûts d'un audit, maximum CHF 5000.-

- La subvention n'est valable que pour des entreprises situées sur le territoire de la commune de Monthey.
- La subvention sera versée pour autant qu'il n'existe pas d'autres créances en faveur de la Ville de Monthey.
- Sont considérés comme gros consommateurs, les entreprises qui ont une consommation annuelle de chaleur supérieure à 5 GWh ou une consommation annuelle d'électricité supérieure à 0,3 GWh.
- Seules les études réalisées par des bureaux reconnus dans la réalisation d'audits énergétiques seront soutenues (fourniture de références similaires à l'audit sollicité).
- Si le montant du devis du fournisseur est dépassé, la subvention allouée demeure celle promise. Si les frais engagés sont inférieurs, l'aide allouée peut être adaptée pro rata.
- La facture acquittée avec preuve de paiement doit parvenir au plus tard 6 mois après la fin de l'audit.
- Les subventions ne sont versées que sous réserve des disponibilités du fonds communal.

3. Requérant (propriétaire du bâtiment)

Société :	
Prénom :	
Nom :	
Rue /n° :	
NPA/ localité :	
Adresse mail :	
N° de téléphone :	
Date de naissance :	

4. Coordonnées du bureau technique qui a réalisé l'offre

Société :	
Rue /n° :	
NPA/ localité :	
Adresse mail :	
N° de téléphone :	

¹ Les conditions exhaustives sont consultables dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables, disponible sur le site web www.monthey.ch/sed2/dd

5. Informations liées au bâtiment

Type de bâtiment :	
Rue /n° :	
NPA/ localité :	
Année de construction :	
N° de parcelle :	

6. Relations financières

Titulaire du compte :	
Nom de la banque ou CCP :	
N° compte /Clearing / IBAN :	

Pour les entreprises assujetties à la TVA, veuillez nous faire parvenir une facture.

7. Client SED2

Je suis approvisionné en énergie électrique par SED2 (le service électrique de Monthey) :

oui

non

8. Documents à annexer

- Devis du bureau technique
- Références du bureau technique (expérience dans un audit similaire)

En signant le présent formulaire, le requérant accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. La directive est consultable sur le site web : www.monthey.ch/sed2/dd. Le requérant certifie que les données de ce formulaire sont exactes.

Lieu et date :

Signature :